

Image not found or type unknown



Conseil lors d'une audience

Par **plouf**, le **08/10/2008** à **09:42**

SI JE PORTE PLAINTTE, FAUT IL ETRE PRESENT MOI OU UN AVOCAT LORS DE L'AUDIENEC AU TRIBUNAL. Sachant que cette affaire de seras pas delibere dans le tribunal le plus proche de chez moi, car nous sommes plusieurs a cette fait avoir, et qu'une enquete est deja ouverte sur la societe.

MERCI D'avance